

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Motion de soutien au
maintien d'une justice de
proximité.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
13/03/18

Date d'affichage :
13/03/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Le maillage des services publics en France a été maintes fois l'occasion de débats depuis 10 ans. La succession de réformes, motivées par la mutualisation des moyens, par la réduction des dépenses liées aux services il faut le dire ainsi, par

la rationalisation des points d'entrée de l'utilisateur, par l'intégration du numérique et de la dématérialisation des échanges, s'est imposée aux élus et aux français sans réelle concertation.

Depuis 2017, différents rapports se sont succédé pour analyser, constater, proposer des modifications à l'organisation de la Justice en France. Cette question, qui participe à l'aménagement du territoire, ne peut être arbitrée sans tenir compte de la spécificité de chaque département et de ses difficultés économiques et sociales propres.

Ainsi, le Gouvernement a lancé la préparation d'une loi de programmation pour la Justice dans laquelle il est question « d'organiser la Justice à l'échelon administratif départemental », avec dans chaque département un seul tribunal de plein exercice (tribunal judiciaire départemental) et des tribunaux aux compétences réduites, dédiés aux contentieux dits de proximité.

Cette réforme inquiète les élus de l'Agglomération du Saint-Quentinois, garants du maintien de l'accessibilité des services aux publics dans l'arrondissement de Saint-Quentin. Ils y voient le présage d'une suppression à terme du Tribunal de Grande Instance, préjudiciable à ses justiciables, les plus faibles et les plus démunis notamment et qui rencontrent d'importants problèmes de mobilité. A ce titre il est inconcevable qu'un seul tribunal de grande instance soit suffisant dans l'Aisne pour que chacun puisse facilement et sans délai faire valoir ses droits.

La Justice de proximité est un droit fondamental de nos concitoyens, c'est une question d'intérêt général qui ne peut se satisfaire d'une logique administrative.

- Maintenir des sites sans la même activité juridique, par simple complaisance d'affichage, ne correspond pas aux attentes des élus du Saint-Quentinois.
- Organiser la Justice avec des tribunaux « de seconde zone », ce n'est pas ce qu'attendent les élus du Saint-Quentinois pour leurs habitants.

Les élus de l'Agglo du Saint-Quentinois demandent donc à la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :

- Le renforcement des moyens humains et financiers mis à disposition de l'ensemble des tribunaux du département de l'Aisne,
- Le maintien d'un tribunal de plein exercice dans l'arrondissement de Saint-Quentin, arrondissement le plus peuplé de l'Aisne,
- La mise en place d'une concertation large qui prendra en compte les élus locaux et leur expertise quant aux difficultés spécifiques de leurs territoires.

Ils se joignent ainsi aux élus du Conseil municipal de Saint-Quentin, aux magistrats et à l'ensemble des professionnels du droit pour maintenir à Saint-Quentin un tribunal de plein exercice et des moyens pour l'ensemble des arrondissements du département de l'Aisne.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver cette motion qui vise à maintenir à Saint-Quentin un tribunal de plein exercice et le renforcement des moyens pour les arrondissements du département de l'Aisne.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42260-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation